

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/32/L.49
16 novembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance au Cap-Vert

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.2/32/L.42

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur

1. Aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution A/C.2/32/L.42, le Secrétaire général serait prié "d'envoyer une mission spéciale au Cap-Vert afin de déterminer, en consultation avec le gouvernement, la nature et l'étendue de l'aide au développement requise pour a) élargir et renforcer la base économique et sociale du pays, et b) lancer un programme accéléré de développement".
2. Le coût estimatif d'une mission envoyée en 1978, composée de huit personnes et d'une durée de 11 jours, serait de 15 000 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) Emoluments d'un consultant et d'un interprète pour le portugais	2 800
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance de huit personnes : Sous-Secrétaire général/ Secrétaire général adjoint, consultant, 4 administrateurs, interprète et secrétaire	11 500
c) Divers (communications, location de voitures, locaux, etc.)	<u>1 000</u>
Total	<u><u>15 300</u></u>

1/2